DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015

Etaient présents: Mmes Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauguiez-Motte.

MM. Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Didier Maneval, Hervé Routier, Frédéric Roux, André Viallon

Excusées : Mme Valérie Chazot (pouvoir à Mme Annie Chaudier) Mme Sarah Perrier, (pouvoir à Mme Denise Vallat)

Présentation de la Délégation de Service public eau potable et assainissement

Madame le Maire présente la société Bac Conseils et rappelle que les rapports finaux du maire ont été adressés 15 jours avant le conseil municipal aux membres du conseil.

Elle rappelle que le postulat vis-à-vis des candidats était de ne pas augmenter les tarifs.

La société Bac Conseils, représentée par M. Bozellec, a été confrontée à plusieurs difficultés :

- Manque de concurrence ;
- •Diminution de la consommation d'eau.
- M. Hervé Routier demande si les contrats d'une durée de 15 ans ont une incidence sur les transferts de compétences à la Communauté de communes. Madame le maire répond que le contrat avec Véolia est signé pour une durée de 15 ans et qu'il n'y aura pas de transfert durant cette période.
- M. Bozellec précise que l'augmentation de la facture d'eau potable sera limitée à 4 € par an pour une consommation de 76 m³.

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
 Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2015.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 16 octobre 2015.

M. Daniel Agin signale une erreur dans le vote de la décision modificative n° 3, à modifier comme suit : 22 pour et une abstention (M. Daniel Agin).

Questions diverses : M. Daniel Agin demande :

- La pose de panneaux au Fraisse « ralentir enfants » ;
- La pose d'un verrou sur la porte des toilettes de la place des Balayes.

■ Délégation de service public

a) Désignation de l'entreprise attributaire de la délégation de service public de l'eau potable Chaque membre du Conseil municipal a reçu par pli recommandé l'ensemble des rapports d'analyse établi par Bac Conseils pour les offres de Veolia Eau relatives à la Délégation de Service Public de l'eau potable, et ce pour une durée de 15 ans. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce choix.

Vote à la majorité (22 pour et une abstention : M. Frédéric Roux)

b) Diminution de la part communale du service de l'eau potable

Il est rappelé que par une délibération du 12 janvier 2010, le Conseil municipal a instauré les tarifs pour le service public de l'eau potable, à savoir :

- Pour la part fixe : 35,00 €
- Pour la part proportionnelle :
 - 1. 0,5000 € HT / m³ pour une consommation de 0 à 1 000 m³
 - 2. 0,4500 € HT / m³ pour une consommation de 1 000 à 2 000 m³
 - 3. 0,4000 € HT / m³ pour une consommation de + de 2 000 m³

Compte tenu du fait que :

- Une partie des obligations d'investissement pour le renouvellement des canalisations a été transféré au Délégataire de l'eau potable, la société Veolia Eau, à travers un fonds de travaux prévu dans le contrat de Délégation de Service Public approuvé en Conseil municipal le lundi 30 novembre 2015.
- Que ce fonds de travaux est alimenté par les abonnés avec une part proportionnelle d'un montant de 0,2528 € HT par m³ vendu.

Il convient de diminuer la part proportionnelle communale de ce même montant.

Ainsi, la part communale serait de :

- Pour la part fixe : 35,00 €
- Pour la part proportionnelle :
 - 1. 0,2472 € HT / m³ pour une consommation de 0 à 1 000 m³
 - 2. 0,1972 € HT / m³ pour une consommation de 1 000 à 2 000 m³
 - 3. 0,1472 € HT / m³ pour une consommation de + de 2 000 m³

Vote à l'unanimité

c) Désignation de l'entreprise attributaire de la délégation de service public de l'assainissement collectif Chaque membre du Conseil municipal a reçu par pli recommandé l'ensemble des rapports d'analyse établi par Bac Conseils pour les offres de Veolia Eau relatives à la Délégation de Service Public de l'assainissement collectif, et ce pour une durée de 15 ans. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ce choix.

Vote à la majorité (22 pour et une abstention : M. Frédéric Roux)

■ Budget et finances

a) Fixation des tarifs communaux pour l'exercice 2016

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs des services municipaux de l'exercice 2015 pour l'année 2016 et demande l'accord à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Madame le maire fait lecture d'une demande de la bibliothèque sur les tarifs des photocopies. Après de nombreux échanges, il est décidé de modifier les tarifs comme suit :

- Copie noir et blanc : 0,30 € au lieu de 0,60 € ;
- Copie couleur : 0,50 € au lieu de 1,00 €.

Il est rappelé que les associations qui utilisent les salles de la Maison des Bretchs ne versent aucune participation.

Vote à l'unanimité

b) Autorisation de dépenses avant le vote des budgets 2016

Comme chaque année, l'accord est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses pour le quart du budget général dans l'attente du vote des budgets pour l'année 2016, prévu en mars prochain.

Cette disposition concerne les budgets de fonctionnement.

Pour le budget investissement, Madame le maire est autorisée à régler les dépenses prévues au budget 2015 sur le « reste à réaliser »

Il n'y a pas de vote pour ce point de l'ordre du jour

c) Décision modificative n° 4 au budget principal 2015 de la Commune

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire une décision modificative n° 4 au budget principal en section de fonctionnement.

Fonctionnement / Dépenses - Chapitre 63 - Article 63512 : + 1260 €

Chapitre 63 - Article 6332 : + 300 €
Chapitre 63 - Article 6336 : + 900 €
Chapitre 64 - Article 64111 : + 40 000 €
Chapitre 66 - Article 66111 : + 2 000 €

Fonctionnement / Recettes - Chapitre 70 - Article 7022 : + 44 460 €

Vote à l'unanimité

d) Voirie communale

Afin de répartir la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2016, la préfecture sollicite une délibération indiquant que la longueur de la voirie dans le domaine public communal est de 80 532 mètres (sans changement). Le Conseil municipal est invité à confirmer ces données.

Vote à l'unanimité

e) Coupes de bois 2016

Madame le maire informe le Conseil municipal que des coupes de bois sont inscrites à l'état d'assiette 2016, dans le canton forestier de Plafay, à savoir la parcelle 7 (10,84 ha) et la parcelle 8 (10,17 ha) et qu'il y a lieu de décider de l'affectation de ces bois qui seront façonnés et mis en dépôt en bord de route.

Madame le maire précise que la coupe de bois sur les parcelles n° 4A et 4B doit être repoussée en 2017 en raison d'un prélèvement insuffisant.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

f) Demandes de subvention au titre de la DETR 2016

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va lancer divers projets par rapport à la voirie, l'accessibilité et l'isolation ainsi que la sécurité.

Madame le Maire poursuit en indiquant que ces opérations sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour chaque projet.

Vote à l'unanimité

g) Fixation des tarifs d'un spectacle

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une convention de partenariat a été conclue avec la Comédie de Saint-Étienne pour la saison 2015 / 2016. Cette convention avait prévu l'organisation d'un spectacle à la Comédie de Saint-Étienne, « Le retour au désert », le 10 octobre 2015.

Madame le Maire propose de valider les tarifs suivants :

o Plein tarif: 11,00 €

○ Frais de transport : 2,00 €

Vote à l'unanimité

■ Marché public : fourniture de livres pour la bibliothèque municipale

Un marché public à bons de commande a été passé en 2012 pour une durée de 4 ans pour la fourniture de livres pour la bibliothèque municipale. Le montant retenu auprès de divers fournisseurs était de 9 300 € HT. Les fournisseurs retenus étaient :

- Librairie Chat Perché
- Colline diffusion
- Sirège
- Biblioteca
- Librairies Tison, Maneval et Fayet

Il est proposé de donner un accord à la bibliothèque pour la fourniture de livres pour l'année 2016, à répartir entre les quatre librairies de la commune (Tison, Maneval, Tabouret, l'Eau vive, et le Chat Perché pour les livres jeunesse) pour un montant de 8 000,00 € HT, auxquels s'ajoutent différents abonnements, achats de CD, DVD, revues, etc.

Vote à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) Convention avec la CCHL pour l'organisation du temps méridien

Il convient de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon dont le Centre de Loisirs prend en charge les enfants à la sortie de l'école élémentaire le midi, les conduit jusqu'au Collège du Lignon pour la prise du repas et organise la surveillance pendant la pause méridienne jusqu'à la reprise des cours l'après-midi.

Vote à l'unanimité

b) Convention avec le Collège du Lignon concernant la restauration au profit de l'école élémentaire

Madame le Maire rappelle que la Commune a signé une convention de restauration avec le Collège du

Lignon et la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour permettre aux enfants de l'école

élémentaire publique de bénéficier du self du Collège public du Lignon.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement, les dispositions financières et elle prévoit que la commune mette à la disposition du collège un agent communal pour satisfaire le service.

Vote à l'unanimité

c) Convention avec la maison de retraite « Les Genêts » pour la fourniture des repas aux enfants de l'école maternelle

Madame le maire expose qu'il convient de poursuivre le service public de la restauration scolaire à l'école maternelle publique.

Pour ce faire, il convient de renouveler avec la Maison de retraite des Genêts la convention pour la fourniture des repas. Le montant du repas fourni est fixé à 4,07 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2016 (sans changement).

Le repas à la charge des parents est de 3,36 € TTC, la mairie prenant à sa charge la différence, soit 0,71 € TTC

Madame le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avec la Maison de retraite des Genêts pour la fourniture des repas de la restauration de l'école maternelle, au prix de 4,07 € TTC le repas.

Vote à l'unanimité

d) Convention avec le Comité départemental de golf de la Haute-Loire pour l'utilisation des tennis couverts Madame le maire rappelle qu'une convention a été signée avec le Comité départemental de golf de la Haute-Loire pour utiliser, gracieusement, les tennis couverts pendant la période hivernale (de mi-novembre à fin mars) dans le cadre de son opération « Team Pouss » du 15 novembre 2014 au 31 mars 2015. Il convient de renouveler cette convention pour la période du 15 novembre 2015 au 31 mars 2016.

Vote à l'unanimité

e) Renouvellement de la convention d'occupation de locaux avec le Greta

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une convention a été signée, le 31 décembre 2012, avec le Gréta du Velay afin de mettre à sa disposition une salle au 1^{er} étage de l'école maternelle pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Madame le maire propose de renouveler cette convention à partir du 1^{er} janvier 2016 pour 3 ans et sollicite l'accord du conseil municipal pour la signer. Le loyer mensuel révisé est de 213 €.

Vote à l'unanimité

f) Convention avec Les Restos du Cœur

Il est proposé de signer une convention avec l'Église Protestante Unie du Chambon-sur-Lignon, l'association Les Restos du Cœur et la Commune, pour la mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment mitoyen du temple. Les dépenses de fonctionnement seront réparties au prorata des familles accueillies par les communes du Chambon-sur-Lignon, Le Mazet, Tence.

Vote à l'unanimité

g) Renouvellement de la convention d'occupation de locaux dans l'ancienne mairie au profit des associations ADMR et Cimade

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une convention a été signée, le 31 décembre 2012, avec l'association ADMR Le Chambon-sur-Lignon-Le Mazet-Saint-Voy et l'association la Cimade afin de mettre, gracieusement, à leur disposition deux salles à l'ancienne mairie pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Madame le maire propose de renouveler cette convention à partir du 1^{er} janvier 2016 pour 3 ans et sollicite l'accord du conseil municipal pour la signer.

Vote à l'unanimité

h) Renouvellement de la convention d'occupation de locaux dans l'ancienne mairie au profit de l'association Haut-Vivarais-Lignon (Ssiad)

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une convention a été signée, le 31 décembre 2012, avec l'association Haut Vivarais-Lignon, gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) afin de mettre à sa disposition une salle à l'ancienne mairie pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Madame le maire propose de renouveler cette convention à partir du 1^{er} janvier 2016 pour 3 ans et sollicite l'accord du conseil municipal pour la signer. Le loyer mensuel révisé est de 213 €.

Vote à l'unanimité

i) Renouvellement de la convention d'occupation par le club de tennis des tennis couverts et tennis extérieurs Madame le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'association du Club de tennis afin de mettre, gracieusement, à sa disposition les cinq terrains de tennis extérieurs situés au Fraisse et les quatre terrains de tennis couverts du centre de tennis pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Vote à l'unanimité

j) Dématérialisation des actes

Le Centre de Gestion propose la signature d'une convention d'adhésion « Dématérialisation des procédures », notamment pour la transmission des délibérations ; il est précisé que les délibérations seront rédigées sur format papier signées par Madame le Maire, télétransmises à la sous-préfecture, ce qui les rend immédiatement exécutoires.

Vote à l'unanimité

■ Fusion des Communautés de communes

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le Schéma départemental de la coopération intercommunale. Il est demandé aux conseillers municipaux de donner un avis sur le schéma qui a été proposé par Monsieur le Préfet lors de la Commission départementale de coopération intercommunale en date du 2 octobre 2015.

Après présentation par Madame le maire des diverses propositions et conséquences de celles-ci, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite conserver le périmètre actuel de la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Néanmoins, le Conseil municipal est favorable à une fusion des 3 communautés de communes : Communauté de Communes du Haut-Lignon, Communauté de Communes du Pays des Sucs, Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, mais en conservant le périmètre actuel de la CCHL au sein de cet ensemble.

À défaut, le schéma proposé par Monsieur le Préfet, d'une fusion des 2 communautés de communes : Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et Communauté de Communes du Haut-Lignon, peut être envisagé.

La Commune regrette que les transferts de compétences (Syndicats des eaux et assainissement) soient imposés et non discutés au sein des instances concernées.

Le conseil se prononce à la majorité (22 pour et 1 abstention : M. Olivier Balme) pour conserver le périmètre actuel de la Communauté de Communes du Haut-Lignon, mais se montre néanmoins favorable à une fusion des 3 communautés de communes

■ Urbanisme

a) Vente d'une parcelle de terrain à la Bruyère

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que M. Jean-Pierre Marey souhaite acquérir une parcelle de terrain, cadastrée section AL n° 287 d'une superficie de 766 m², à la Bruyère. S'agissant d'un talus, Madame le maire propose un prix de vente de 2,50 € le m² et précise que l'ensemble des formalités (géomètre, notaire...) est à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité

b) Vente d'un chalet à La Celle

Le chalet situé sur la parcelle AB 246 est actuellement inoccupé. L'estimation des domaines pour la vente de ce bien est de 35 000.00 €.

Les Biens de section de la Celle ont été intégrés à la commune à la date du 1er janvier 2015.

Il convient de vérifier avec la Sous-préfecture de Brioude la date à laquelle ce bien pourra être vendu ou loué.

■ Questions diverses

a) Elections des 6 et 13 décembre 2015

Un planning des bureaux sera adressé par mail aux intéressés. Il a été tenu compte des demandes de chacun.

b) Accessibilité commerces

Candidature du Pays de la Jeune Loire au projet « FISAC » :

Le Pays est candidat à un projet européen de création d'un Fonds d'Intervention et de Soutien pour l'Artisanat et le Commerce.

Ce fond permettrait, si nous étions sélectionnés, d'aider les artisans et les commerçants des zones rurales à maintenir leur activité et/ou à se mettre en conformité avec les conditions d'accessibilité des personnes à handicap.

- c) Salage des parkings de la clinique du Chambon et Intermarché Les services techniques, lors de leur tournée de salage, interviendront sur les parkings de la clinique du Chambon et Intermarché.
- d) Demande de subvention pour le documentaire « Héros Malgré eux »

Madame le maire indique aux conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande exceptionnelle de subvention de la part de l'équipe du documentaire « Héros malgré eux » afin de participer au financement de la réalisation de ce documentaire qui raconte l'Histoire du Plateau pendant la Seconde Guerre mondiale. Le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune du Chambon-sur-Lignon est de 2 000,00 €.

Vote à la majorité (17 pour et 6 abstentions : Olivier Balme, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Christiane Martignon, Hervé Routier)

e) Demande d'un agriculteur pour révision allégée du PLU

Madame le maire informe les membres du conseil municipal qu'un agriculteur souhaite installer deux poulaillers sur le secteur de la Suchère.

Cette nouvelle installation nécessite une révision allégée du PLU qui sera lancée dès que l'agriculteur se sera officiellement positionné.

f) Société I-Stone

Quelques membres du conseil municipal interrogent Madame le maire suite à l'article paru dans la presse sur le déménagement de la société I-Stone.

Madame le maire précise qu'effectivement un permis de construire a été instruit et que la signature doit intervenir prochainement et que les délais sont parfaitement respectés.

M. Vergnon lui a précisé par téléphone que la presse n'avait pas traduit ses propos. Il a eu l'opportunité de louer un très grand local à un prix intéressant et a décidé de ce choix.

Dans tous les cas, il n'a pas l'intention de retirer son PC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

 $\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$